



DEMANDE
D'INSCRIPTION
SPORT PASSION
2021/2022

Service Sports
tél : 04 76 60 76 12
mail : sports@eybens.fr

réservé à l'Administration

Code famille : Agent :

Date :

DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION ET INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Cas 1 : Le ou les parent(s) dont les enfants sont scolarisés à Eybens pourront les inscrire directement sur le site de la ville via le kiosque famille ou en contactant le service des sports.

Cas 2 : Les parents dont les enfants ne sont pas scolarisés sur la commune, devront compléter et renvoyer le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site www.eybens.fr ou effectuer l'inscription auprès du service des sports, sur rendez-vous. Toutes les pièces justificatives citées plus bas, seront à fournir. **Le dossier d'inscription complet devra être fait au maximum 15 jours avant le début d'une période d'activité.**

INFORMATIONS sur l'ENFANT

NOM

Prénom :

Date de naissance :

Sexe: Masculin Féminin

COORDONNEES des RESPONSABLES

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Courriel :

La facture est à adresser à: Responsable 1 : ou Responsable 2 :
par mail ou par courrier

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon enfant à rentrer seul(e) après l'activité **oui** **non**

En cas d'impossibilité pour venir chercher mon enfant, je donne procuration aux personnes citées ci-dessous :

Nom, Prénom : tél :

Nom, Prénom : tél :

Nom, Prénom : tél :

TARIFICATION

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal. Ils sont indexés sur le quotient familial CAF fourni par la famille ou, à défaut, sur le dernier avis d'imposition du foyer. Le prix applicable à votre situation est consultable sur le site internet de la Ville.

Quotient Familial	Activités standards		Autres activités : golf, ski, natation (liste non exhaustive) 25% de majoration	
	Eybinois	Extérieurs	Eybinois	Extérieurs
< 300	2,00 €	35,00€	2,50 €	43,75€
301 - 450	3,00 €		3,75 €	
451 - 650	4,00 €		5,00 €	
651 - 850	6,00 €		7,50 €	
851 - 1050	8,00 €		10,00 €	
1051 - 1250	10,00 €		12,50 €	
1251 - 1450	12,00 €		15,00 €	
1451 - 1650	14,00 €		17,50 €	
1651 - 1850	16,00€		20,00€	
> 1851	20,00€		25,00€	

Je soussigné(e), _____, (responsable légal, tuteur) certifie l'exactitude des informations fournies. Je m'engage à prendre en charge les frais d'inscription aux activités et à transmettre toute modification de situation (adresse, quotient familial...) au service concerné dans les plus brefs délais. **J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement** (disponible également sur www.eybens.fr).

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

Famille dont l'enfant est inscrit au service scolaire :

- 1- Le règlement intérieur signé.
- 2- L'assurance de responsabilité civile.

Enfant non scolarisée sur la commune :

- 1- La fiche d'inscription complétée et signée.
- 2- La pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille.
- 3- Un justificatif de votre Quotient Familial CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif maximum sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.
- 4- Justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, de téléphone). En cas d'hébergement, un justificatif administratif à votre nom avec la même adresse que l'hébergeant.
- 5- L'assurance de responsabilité civile.
- 6- Le règlement intérieur signé.

FACTURATION

Vous recevrez une facture globale tous les trimestres (à la fin des mois de décembre, mars, juin), à payer en espèces, par chèque libellé à l'ordre de la « Régie sport passion » ou sur le kiosque famille pour un paiement en ligne.

CONTACTS

Votre interlocuteur pour tout renseignement complémentaire, le service des sports : 04 76 60 76 12.
Courriel : sports@eybens.fr / Courrier : Mairie Service des sports – CS 105 – 38321 EYBENS CEDEX

DROIT A L'IMAGE et UTILISATION ADRESSE MAIL et PORTABLE 2021/2022

AUTORISE la ville d'Eybens :

⇒ A utiliser et à diffuser l'image de mon enfant (photographié et/ou filmé) sur les différents supports de communication de la Ville (journal, site internet, plaquette, ...) ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux de la Ville d'Eybens (Twitter, Facebook, Instagram). ?

OUI

NON

⇒ A m'envoyer des informations à caractère important concernant Sport passion via l'adresse mail indiquée dans le dossier d'inscription.

OUI

NON

⇒ A utiliser mon numéro de téléphone portable pour diffusion d'informations à caractère urgent ou important concernant les activités de Sport passion de mon enfant via le numéro de portable indiqué dans le dossier d'inscription.

OUI

NON

DONNEES PERSONNELLES 2021/2022

Les informations recueillies dans les formulaires ci-joints sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville d'Eybens pour permettre l'inscription de votre enfant au dispositif Sport passion et la facturation associée (autorisations : droit à l'image, utilisation adresse mail, téléphone portable, utilisation n° allocataire CAF). La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Ces données peuvent être vues par les services petite enfance et scolaire (logiciel commun), et par le service systèmes d'information.

Législation RGPD : les informations personnelles que vous fournissez sont utilisées par la Ville d'Eybens seulement pour permettre l'inscription de votre enfant. Elles sont conservées le temps de l'année scolaire puis archivées 10 ans. Vous disposez de droits (accès, rectification...), en écrivant à la mairie ou par mail (dpo@eybens.fr). (plus d'informations dans le formulaire « autorisations »).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et les rectifier, conformément à la législation en vigueur. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie d'Eybens / DPO – 2 avenue de Bresson, 38320 EYBENS ou dpo@eybens.fr.

Date : / /

Signature

RAPPEL : Tout dossier incomplet sera refusé.

